



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 décembre 2012 (08.01)
(OR. en)**

18095/12

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0262 (COD)**

**VOTE 89
INF 221
PUBLIC 100
CODEC 3127**

NOTE

Objet: - Résultat du vote
- Règlement du Parlement européen et du Conseil portant mise en œuvre de la clause de sauvegarde bilatérale et du mécanisme de stabilisation pour les bananes prévus par l'accord commercial entre l'Union européenne, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part (première lecture)
- Adoption de l'acte législatif

3213^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, Télécommunications et Énergie)
Bruxelles, le 20 décembre 2012

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Document de référence: PE-CONS 62/12
approuvé par le Coreper, 2^e partie, le 19 décembre 2012

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

